



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

10 MARS 2014

Service Aménagement
Division Évaluation Environnementale
Réf. Chr : 178/14
Nos réf. : 2014-000926
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer de l'Aude

105 boulevard Barbès
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Verdun-en-Lauragais (11) déposé par Centrales PV du Lauragais SAS.

Par courrier reçu le **02/01/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier **Projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Verdun-en-Lauragais (11) déposé par Centrales PV du Lauragais SAS.**

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Adjoint au Chef du Service Aménagement


Frédéric DENTAND